

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 23 AVRIL 2019 A 21H00.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoint :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	non	Mme CHAUMERLIAC		
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. M FOURNIVAL Anthony	non	M SCHOLLA		
20. M REINERT Charles	non			oui
21. M ROTH Kévin	non			oui
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	non		oui	
24. M DIAZ Hernan	oui			
25. M JOHANNIN Thierry	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	non			oui
27. M DERRACHI Rachid	oui			
<b>Totaux présences, absences et pouvoirs</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme GOASDOUE

**1. Subvention église : inversion entre la TC1 et la TC4, demande actualisée auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil départemental :**

Suite à la réunion de chantier du 05 avril sur le site en présence de Mme la Conservatrice des monuments historiques et de M l'Architecte des bâtiments de France, il est apparu judicieux tant sur le plan technique et administratif que juridique de renoncer à engager la TC1 dès l'automne 2019 mais plutôt de la remplacer par la TC4 relative à la rénovation intérieure du clocher.

En effet durant les travaux de la tranche ferme, il s'est avéré que des poutres n'ont pas été placées de manière judicieuse à l'intérieur du clocher, qu'elles doivent être remaniées à l'occasion de la TC4 mais qu'en tout état de cause, ces travaux auront une incidence sur la rénovation extérieure du clocher en cours dont l'achèvement complet et donc la réception définitive ne pourront être prononcés qu'à l'issue de ces travaux intérieurs et en particulier pour le lot n°01 «maçonnerie et pierre de taille» et le lot n°03 «couverture».

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a confirmé la poursuite des travaux de restauration de l'église par l'engagement de la tranche conditionnelle n°4 relative à la restauration intérieure du clocher en lieu et place de la tranche conditionnelle n°1 relative à la restauration de la nef,

- à l'unanimité, a confirmé la poursuite des travaux de restauration de l'église par l'engagement de la tranche conditionnelle n°1 relative à la restauration de la nef conformément à la délibération n°36/2019 du 04 avril 2019 dès la fin de la tranche conditionnelle n°4,

- à l'unanimité, a approuvé le plan de financement relatif à la tranche conditionnelle n°4 et à l'inscription aux budgets 2019 et 2020 des sommes afférentes tant en recettes qu'en dépenses,

- à la majorité (abstention de M le Maire), a autorisé M le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC Ile de France, de la Région Ile de France et du Conseil départemental du Val d'Oise concernant la tranche conditionnelle n°4 (restauration intérieure du clocher),

- à l'unanimité, a pris acte que la Commune sollicitera ses trois financeurs afin d'engager éventuellement les travaux avant la notification officielle de leur aide.

**2. Question diverse : DM n°1 M14 :**

Au présent compte rendu, un tableau joint donne le détail de cette décision modificative concernant le budget M14.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à l'unanimité, a pris acte de leur incidence au budget 2019 M14.

**BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°01/2019 DU 23 AVRIL 2019**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
objet	débit	crédit complémentaire	
Consigne gaz pour désherbeur thermique		nouvelle opération	60,00 €
Provision pour futurs travaux voirie	732/2019		
Espaces verts complément pour acquérir un groupe d'arrosage au lieu d'un pulvérisateur		699/2019	1 596,00 €
Provision pour futurs travaux voirie	732/2019		
		1 596,00 €	
		1 656,00 €	1 656,00 €

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 21h30.

A Presles, le 24 avril 2019.



Le Maire Pierre BEMELS.